



**HAL**  
open science

## Quelques visages de Janus

Christian Hottin

► **To cite this version:**

Christian Hottin. Quelques visages de Janus: “ Quelques visages de Janus: Anciens couvents, anciennes usines, les archives comme institution bernard l’hermitte ”. Actes du Colloque ”archives, archivistes et archivistique dans l’Europe du Nord-ouest du Moyen Age à nos jours”, organisé par le CHREN-O (Lille 3) et l’AAF, Roubaix, 2-4 décembre 2004. A paraître, 2007, France. p. 109-128. halshs-00010401

**HAL Id: halshs-00010401**

**<https://shs.hal.science/halshs-00010401>**

Submitted on 24 Apr 2006

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**QUELQUES VISAGES DE JANUS**  
**ANCIENS COUVENTS, ANCIENNES USINES :**  
**LES ARCHIVES COMME INSTITUTION BERNARD-L’HERMITE**  
(version préparatoire)

Christian HOTTIN<sup>1</sup>  
Mission ethnologie  
Ministère de la Culture  
Christian.hottin@culture.gouv.fr

***Introduction***

Au moment où l’État français semble décidé à élever en Seine-Saint-Denis un nouveau centre pour les Archives nationales<sup>2</sup>, quatre des cinq dépôts de cette vénérable institution sont toujours implantés dans des bâtiments totalement ou partiellement issus de réappropriations<sup>3</sup>. C’est cependant en France que s’est développée précocement la réflexion sur les bâtiments d’archives, avec une prédilection affirmée pour les édifices neufs, fonctionnels, véritables représentations architecturales d’une solide doctrine archivistique. Mais de grand bâtiment neuf pour les Archives nationales, point : depuis deux siècles on pleure celui qui ne vit jamais le jour<sup>4</sup>, et on attend comme le messie celui qui ne vient pas. Les Archives ne sont pas le seul domaine où la France affiche ce paradoxe d’une théorie de la puissance publique complète et complexe incarnée dans des bâtiments souvent aménagés de bric et de broc, quitte à ce que ce soit avec force dorures<sup>5</sup>. Mais ce n’est pas là ce qui nous occupe, et tenons-nous en à notre premier constat : en France,

---

<sup>1</sup> Ce texte a été rédigé à la suite de mes activités en tant que conservateur aux Archives nationales, Centre des archives du monde du travail (Roubaix). Il est tiré d’une communication prononcée lors du colloque international « Archives, archivistes et archivistique dans l’Europe du Nord-ouest du Moyen Age à nos jours », organisé par le CHREN-O (Lille 3) et l’AAF, à Roubaix, du 2 au 4 décembre 2004.

<sup>2</sup> Voir : <http://www.archivesdefrance.culture.gouv.fr/fr/pierrefitte/index.htm>

<sup>3</sup> Un ancien palais urbain (Paris), un site militaire (Fontainebleau), une usine désaffectée (Roubaix), un château à la campagne (Espeyran).

<sup>4</sup> Vincent Duclert, « Un palais pour les archives : le projet de Napoléon dans l’histoire », *Sociétés et représentations*, n° 19, avril 2005, 337 p., p. 79-94.

<sup>5</sup> Voir à ce sujet les remarques liminaires de Jean-Michel Leniaud dans les *Livraisons d’histoire de l’architecture* consacrées aux ministères : Jean-Michel Leniaud, « Noir sur Blanc », *Livraisons d’histoire de l’architecture*, n° 8, 2<sup>e</sup> semestre 2004, p. 5-6.

comme en Belgique et dans bien d’autres pays, il est courant qu’on fasse du neuf avec de l’ancien et que les Archives, comme un bernard-l’hermite, se logent dans une coquille vide.

On s’est lancé dans ce projet avec le désir de saisir dans leur diversité et leur complexité les liens qui existent entre la conservation des archives et les bâtiments de toutes origines qui, conçus pour être des usines, des abbayes, des séminaires, des entrepôts, poursuivent leur vie en « lieu d’archives », puisque n’existe pas de mot exact et concis pour désigner cet endroit. Il s’agissait avant tout d’éviter de tirer un coup de chapeau à quelques « belles » réalisations qui font honneur à l’institution, témoignent du talent des architectes et ravissent chaque jour leurs utilisateurs, et je suis l’un d’eux. On a donc voulu dans un premier temps remonter le fil menant aux sources de ce temps des réhabilitations, pour mieux faire ensuite apparaître que le emploi de bâtiments est une constante de l’histoire des lieux d’archive, n’importe quel endroit, ou presque, pouvant se prêter à cette activité. Face à ce champ des possibles démesurément ouvert, surgit alors la question de la norme, qui vient contrer cette tendance historique et contribue largement à structurer le rapport que les archivistes entretiennent avec leurs bâtiments : à nous de tenter de voir comment le prisme de cette norme peut se transformer en grille de lecture à l’usage d’un bâtiment ancien plus ou moins transformé, mais aussi en quoi elle conditionne la perception positive ou négative de cet édifice.

Les limites géographiques données au projet étaient fixées par le thème du colloque, mais on n’a pas repéré, *a posteriori*, de caractères particuliers aux bâtiments d’archives de cette région de l’Europe autres que les différences nationales perceptibles entre la France et la Belgique. Cette approche transfrontalière a en revanche permis de s’interroger sur les spécificités de chaque pays en matière de relations entre maîtrise d’ouvrage et maîtrise d’œuvre, sur la singularité des procédures administratives de chaque État et, pour finir, sur l’originalité du rapport à la norme tel qu’il est vécu par les archivistes en France ou en Belgique<sup>6</sup>. En ce qui concerne le cadre chronologique, on ne trouvera pas ici une histoire de l’évolution des formes d’appropriation et de conversion des sites industriels en lieux de l’archive : elle reste à écrire et viendrait compléter l’étude de Stéphanie Quantin<sup>7</sup> sur les constructions de bâtiments d’archives départementales au XIX<sup>e</sup> siècle. On se situe au contraire dans un contexte chronologique restreint, allant des années

---

<sup>6</sup> L’étude porte sur les édifices suivants, implantés dans le nord de la France et en Belgique francophone : Archives de la Somme (Amiens), Archives de Dunkerque, Centre des Archives du monde du travail (Roubaix), Archives municipales (Mulhouse), Centre historique minier (Lewarde), Académie François Bourdon (Le Creusot), Institut mémoires de l’édition contemporaine (Caen), Archives générale du Royaume (Bruxelles et Anderlecht), Archives de Bruxelles, Archives de l’État à Mons, Mundaneum (Mons), Archives de La Louvière, Archives de Mouscron, Archives de l’État à Huy, Archives de l’État à Namur, Archives de Wallonie à Namur (Moulins de Bézé). Je tiens à remercier, sans pouvoir toutes les citer ici, les personnes qui m’ont accordé un moment de leur temps de travail pour une visite ou un entretien, ainsi que Françoise Bosman, directrice du CAMT, qui m’a permis de réaliser les missions d’études nécessaires à cette enquête.

soixante du siècle dernier<sup>8</sup> au commencement du nouveau. Ce cadre historique n'est pas impertinent, pour peu qu'on veuille retenir deux données importantes, qui contribuent à organiser notre problématique : cette période est celle qui voit en France s'affirmer puis s'affiner la doctrine de l'institution archivistique en matière de constructions, et elle est, plus généralement, un moment de l'histoire de l'architecture marqué par la redécouverte des édifices de l'ère industrielle et par la réhabilitation de la pratique des réhabilitations, les praticiens prenant alors leurs distances avec le credo vulgarisé du mouvement moderne.

Avant d'étudier les formes d'appropriations spécifiques aux bâtiments d'archives, il faut revenir en détail sur ces deux phénomènes.

### ***Temps des réhabilitations et doctrines archivistiques***

#### *Un mouvement récent...aux racines ancestrales*

On fait remonter le goût pour les réhabilitations architecturales au milieu des années soixante, avec les transformations de docks désaffectés du port de San Francisco. S'amorce alors un retournement considérable dans l'attitude des architectes, qui prisent de plus en plus une pratique auparavant décriée. Ils portent un regard neuf sur les édifices du passé, désormais susceptibles d'une nouvelle vie, et rompent avec les principes mis en avant par les tenants du mouvement moderne. Ces derniers, selon, Philippe Simon, ne prisent guère les réutilisations et jugeaient que les bâtiments devaient avoir une durée de vie limitée<sup>9</sup>. Et de citer à l'appui de son propos cette sentence de Le Corbusier : « Les choses dureront moins que nous. Il n'y a pas de progrès sans la destruction qui va avec »<sup>10</sup>. Kenneth Powel évoque quant à lui « l'irritation des modernes face à la dictature de la sauvegarde »<sup>11</sup>. Pour les tenants du mouvement moderne, le sens d'un édifice est donné une fois pour toutes, et les machines à vivre, à travailler ou à habiter ne sauraient être ni transformées ni retouchées. À cette posture s'oppose nettement l'idée défendue par exemple par Hundertwasser dès 1958 dans le *Manifeste de la moisissure, le rationalisme en architecture* : « L'homme doit pouvoir entreprendre toutes sortes de transformations, même si cela doit détruire l'harmonie architecturale d'un maître de l'architecture »<sup>12</sup>.

---

<sup>7</sup> Stéphanie Quantin, *Les bâtiments d'archives en France (1789-1914)*, mémoire de maîtrise, Université Paris IV Sorbonne (sous la direction de Françoise Hamon), septembre 2004, 3 vol., 231 ff., 358 pl. annexes n.p.

<sup>8</sup> Le bâtiment des archives de l'État à Namur fait exception.

<sup>9</sup> Philippe Simon, *Architectures transformées. Réhabilitations et reconversions à Paris*, Paris, éd. du Pavillon de l'Arsenal, 1997, 134 p., p. 10-13.

<sup>10</sup> Non sans malice, Philippe Simon remarque que Le Corbusier, devenu âgé, sollicita auprès d'André Malraux le classement de certaines de ses œuvres. Philippe Simon, *op. cit.*, p. 10.

<sup>11</sup> Kenneth Powel, *L'Architecture transformée. Réhabilitations, rénovations, réutilisations*, Paris, Seuil, 1999, 255 p., p. 10.

<sup>12</sup> Philippe Simon, *op. cit.*, p. 11.

Cette transformation du regard architectural s'inscrit dans une série de mutations culturelles et économiques. La question cruciale, en termes d'aménagement du territoire et de politique économique, est celle du sort des sites industriels déçus de leur fonction productrice de richesses et de travail. Initiée précocement dans les pays anglo-saxons, cette réflexion est menée en France au sein de la DATAR à partir des années 1970. Dix ans plus tard, elle débouche sur plusieurs publications : *L'enjeu friches industrielles* (1983)<sup>13</sup>, *Les grandes friches industrielles* (1988)<sup>14</sup>, *La réhabilitation des friches industrielles* (1991)<sup>15</sup>. Tous ces textes ont en commun de poser en termes de rationalité économique la question du devenir des espaces : est-il plus coûteux de détruire ou de reconvertir ? Quelles sont les activités de substitution envisageables ? Quelle typologie des friches pour quelles réutilisations ? L'autre problématique émergente, née au sein des institutions culturelles publiques ou associatives, est celle de la prise en compte de nouvelles formes de patrimoine : elle est étroitement liée à la précédente, les activités culturelles étant une des sources de création d'emplois potentielles sur les anciens sites manufacturiers. Là encore, les États Unis et le Royaume Uni ont ouvert la voie<sup>16</sup> : en 1964 est fondé le *Journal of industrial archeology*, suivi en 1974 par *The Association for industrial archeology*. 1975 est en France le moment du lancement d'une grande enquête sur les « châteaux de l'industrie », contemporaine de la naissance de l'écomusée du Creusot (1974). Alors que la valeur « d'usage » disparaît, s'impose la valeur proprement politique de ces nouveaux patrimoines qui sont, selon l'expression de Claudine Cartier, vecteurs de « communication sociale »<sup>17</sup>. Cette nouvelle fonction patrimoniale sera du reste volontiers mise en avant par les promoteurs de projets de réhabilitations à des fins culturelles, notamment dans le domaine archivistique.

Enfin, à côté des friches industrielles, on peut mentionner les « friches ecclésiastiques », de plus en plus nombreuses dans ces années : églises désaffectées, couvents, écoles religieuses, séminaires et institutions charitables vidés de leurs occupants. Les prescriptions conciliaires appliquées sans discernement, l'évolution démographique et la crise des vocations sont à l'origine de la déshérence de nombreux bâtiments relevant auparavant de l'institution religieuse. Si elle est loin d'être aussi importante que pour les industries, la perte de richesse économique liée à ces abandons n'est pas négligeable. En outre, à partir de 1975, grâce aux travaux de plusieurs universitaires, dont Bruno Foucart et Jean-Michel Leniaud, la qualité architecturale de ces monuments édifiés au siècle précédent est largement reconnue. Comme pour les sites industriels,

---

<sup>13</sup> *L'enjeu friches industrielles*, Paris, Ministère de l'urbanisme et des transports, 1983, 140 p.

<sup>14</sup> *Les grandes friches industrielles*, DATAR, Ministère de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports, Paris, La Documentation française, 1985, 149 p.

<sup>15</sup> *La réhabilitation des friches industrielles*, DATAR, Ministère de l'aménagement du territoire et de la reconversion, Paris, La Documentation française, 1991, 45 p.

<sup>16</sup> Voir : Claudine Cartier, *L'Héritage industriel : un patrimoine*, CRDP – Franche-Comté, Besançon, 2002, 195 p., p. 8-9.

<sup>17</sup> Claudine Cartier, *op.cit.*, p. 101.

la reconversion en équipements culturels s'impose rapidement comme une des solutions possibles pour la conservation des bâtiments. En témoigne la transformation du couvent des ursulines de Nevers en bibliothèque municipale<sup>18</sup>.

Au total, la réhabilitation des bâtiments anciens, loin de résulter mécaniquement d'une simple transformation de la théorie architecturale, est au cœur d'un triple enjeu de reconversion économique, de mutation patrimoniale et de réactivation du lien social. Cette pratique acquiert bien vite ses lettres de noblesse. Comme la mythologie des Modernes en son temps, elle a ses heures de gloire, ses chefs d'œuvres incontournables, ses héros et ses hérauts. Reichen et Robert avec la filature Blin et Blin d'Elbeuf<sup>19</sup>, Colboc avec l'îlot Crouy de Roubaix (dix ans avant l'intervention de Sarfati sur le site Motte-Bossut) : autant d'opérations et de noms largement popularisés par la presse architecturale du moment, autant de poncifs bientôt abondamment copiés dans les ateliers. La reconversion devient un thème autonome de la bibliographie architecturale, un sujet d'expositions et la matière première de guides pratiques. En 1978, la revue *Techniques et Architecture* consacre un numéro entier au sujet<sup>20</sup>. En 1980, le Ministère de l'environnement et du cadre de vie fait paraître *Bâtiments anciens, usages nouveaux.. Regards sur la reconversion*,<sup>21</sup> tandis que la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bordeaux, avec l'exposition *Aménagements nouveaux pour bâtiments anciens*, invite les industriels et entrepreneurs à investir ce nouveau créneau d'activités<sup>22</sup>. Pour un temps naissent des publications spécifiques, tels les *Cahiers de la réutilisation*, qui consacrent en 1985 un numéro entier au thème « Architectures de la réutilisation : un projet pour la ville »<sup>23</sup>.

Tout en imposant leurs conceptions dans les pratiques du moment, les tenants de la réhabilitation ont à cœur de les inscrire dans une filiation symbolique qui démontre leur légitimité et accroît leur bien fondé. La plupart des ouvrages abordant le sujet débute par une évocation des précédents

---

<sup>18</sup> Étudiant les reconversions destinées aux services d'archives, il faudrait avoir toujours à l'esprit les réalisations accomplies simultanément dans le domaine voisin des bibliothèques. Voir notamment : *Bibliothèques : une nouvelle génération. Dix ans de construction pour la lecture publique*, Paris, Réunion des musées nationaux, 1993, p. 28-31 [Bibliothèque municipale d'Aix-en-Provence, installée dans une ancienne manufacture d'allumettes] et *Provence Alpes Côte d'Azur, La réutilisation : une passion, Cahiers techniques*, n° 3, 4<sup>e</sup> trimestre 1987, p. 35-37 [Bibliothèque municipale d'Aix-en-Provence].

<sup>19</sup> Voir : « Filatures : logements, commerces. « Recyclage » d'un îlot industriel à Elbeuf », *Techniques et architecture*, n° 322, décembre 1978, p. 81-86.

<sup>20</sup> *Techniques et architecture*, n° 322, décembre 1978.

<sup>21</sup> *Bâtiments anciens, usages nouveaux. Regards sur la reconversion*, Paris, Ministère de l'environnement et du cadre de vie, 1980, 62 p.

<sup>22</sup> *Aménagements nouveaux pour bâtiments anciens*, Bordeaux, Chambre de commerce et d'industrie, 1981, 12 ff. dact.

<sup>23</sup> *Les cahiers de la réutilisation. Exposition : « Architectures de la réutilisation : un projet pour la ville »*, numéro spécial, mars 1985.

historiques : le palais de Dioclétien à Split, les arènes d’Arles<sup>24</sup>, les thermes de Dioclétien à Rome (devenus l’église Sainte-Marie des Anges), le Panthéon transformé lui aussi en église, le théâtre de Marcellus. Autant d’études<sup>25</sup> parfois de grande ampleur (voir les « Réutilisations architecturales dans l’histoire » de Pierre Pinon), qui tendent à masquer, derrière des exemples prestigieux, la continuité des réappropriations humbles et anonymes, pourtant constantes au cours des siècles...

### *La « naissance » du bâtiment d’archives<sup>26</sup>*

Comparée à cette transformation majeure de la pensée architecturale que constitue l’engouement pour les réhabilitations, la naissance d’une réflexion autonome en matière de construction de « lieux d’archives » n’est sans doute qu’un paragraphe quasi-anecdotique de l’histoire des formes. Esquisser cette histoire nous aidera à mieux situer les problèmes spécifiques posés par les réhabilitations destinées à abriter des archives, eu égard aux canons de la doctrine archivistique en vigueur au tournant des années soixante.

Contrairement à d’autres espaces, tels que ceux du livre ou de l’œuvre d’art, le lieu de l’archive est longtemps demeuré faiblement *architecturé* : sa prise en compte relevait plus de l’aménagement intérieur de locaux indifférenciés que d’une conception architecturale globale. En France, tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle coexistent deux, voire trois attitudes lorsqu’il s’agit d’entreprendre l’installation d’un dépôt : à côté de l’édification de bâtiments neufs indépendants, mouvement écloso sous la Monarchie de juillet, perdue la pratique de l’appropriation minimaliste, ainsi que l’insertion de la fonction « archives » au sein d’un édifice plus vaste : le dépôt occupe alors une aile ou un corps de bâtiment, il dispose d’équipements spécifiques, mais reste organiquement lié à l’institution productrice de documents (en général l’hôtel de la préfecture). Ce point de vue est défendu par les plus hautes autorités architecturales, puisque Guadet, dans ses *Éléments et théories de l’architecture* ne traite pas des archives dans un chapitre particulier (ce qu’il fait pour les bibliothèques ou les musées), mais les envisage comme un élément de l’architecture administrative<sup>27</sup>. Les Archives des Bouches du Rhône, qui occupent une aile du palais préfectoral édifié sous le Second Empire pouvaient à cet égard apparaître comme un modèle. Bien plus nombreux étaient les services qui végétaient dans le dénuement : en Tarn-et-Garonne l’archiviste

---

<sup>24</sup> Voir par exemple : « Quelle reconversion ? », *Architecture d’Aujourd’hui*, n° 194, décembre 1977, p. 2-7.

<sup>25</sup> Voir : Philippe Robert, *Reconversions, adaptations. New uses for old buildings*, Paris, Le Moniteur, 1989, 119 p. [voir l’introduction : « L’architecture comme palimpseste », p. 6-11].

<sup>26</sup> Voir à ce sujet les travaux en cours de Stéphanie Quantin à l’EPHE.

<sup>27</sup> Julien Guadet, *Éléments et théories de l’architecture, cours professés à l’École nationale et spéciale des Beaux-Arts*, Paris, Librairie de la Construction moderne, 1894, 3 vol., vol. II, p. 393-396 (« Éléments des édifices administratifs »).

et ses papiers disposaient en tout et pour tout de trois pièces, acquises de haute lutte, mais toujours convoitées par l’inspecteur d’Académie occupant le local voisin<sup>28</sup>.

Une première génération de bâtiments spécifiques, érigés au tournant du XX<sup>e</sup> siècle, précède de peu la formulation de premières « normes » (entendues ici au sens large). Elles s’élaborent après 1945, avec une nouvelle génération d’édifices tous conçus dans un contexte général de standardisation et de typification des éléments, tandis que la Direction des Archives de France se dote d’un service spécifique, dit « technique », chargé de veiller au respect des prescriptions en matière de construction des dépôts. Michel Duchein, conservateur au sein de cette administration, est le premier à énoncer ces règles sous la forme d’un corpus qu’il affine progressivement à travers plusieurs publications : un long article publié en 1956 dans *Archivum*<sup>29</sup> précède de quelques années la parution du premier manuel consacré à la construction de bâtiments d’archives « de plein exercice ». L’ouvrage connaîtra plusieurs éditions<sup>30</sup>. Cette conception moderne, celle du « bâtiment type », s’impose au détriment des pratiques antérieures d’appropriation sommaire à mesure que les anciens locaux arrivent en fin de vie et que de nouveaux chantiers sont lancés.

Elle ne triomphe pourtant pas totalement, et le remploi d’édifices continue d’avoir ses défenseurs. Cette question fait l’objet d’un débat animé en 1963 lors de la huitième CIIRA organisée à Budapest. La retranscription des échanges fait apparaître les différentes approches défendues par les membres de la communauté archivistique internationale<sup>31</sup> : en Espagne le choix est fonction de la nature des archives (« courantes » ou « définitives »), aux Pays-Bas les deux types de dépôts voisinent sans qu’il y ait débat ; en Bavière la préférence va aux nouveaux locaux, tout comme en Suède où ils sont « l’idéal ». Si certains Italiens prônent en toutes circonstances le bâtiment neuf, d’autres envisagent une partition selon les fonds (« les vieux papiers dans les vieux bâtiments, les papiers nouveaux dans les nouveaux bâtiments »). Cette idée est rejetée par le Français Perrotin, ardent défenseur du « neuf ». Enfin, Charles Braibant, alors directeur des Archives de France, confesse son regain d’intérêt pour les constructions anciennes, notamment depuis que s’est développée la pratique du « curetage » des édifices. En somme, la contradiction et les contradicteurs ne font pas défaut.

Or, cette époque est précisément celle du développement de la réflexion sur les reconversions. Les lieux d’archives de cette génération et des suivantes portent la marque d’une triple influence :

---

<sup>28</sup> Archives départementales de Tarn-et-Garonne, 123 T 1-2, rapports de l’archiviste départemental au préfet (1845 – 1880).

<sup>29</sup> Michel Duchein, « Les bâtiments d’archives départementales en France », *Archivum*, VI, 1956, p. 108-177.

<sup>30</sup> Michel Duchein, *Les bâtiments d’archives*, Paris, Conseil international des archives, 1966, 314 p. et *Les bâtiments d’archives, construction et équipements*, Paris, Archives nationales, 1985, 256 p.

<sup>31</sup> « Progrès récents en matière de construction d’archives », *Actes des huitième et neuvième conférences internationales de la table ronde des archives (Budapest, 1963 et Londres, 1965)*, Paris, Imprimerie nationale, 1965, 231 p., p. 98-127.



d’une part une poussée normalisatrice qui tend à rejeter les édifices anciens comme autant de solutions imparfaites, incapables de réaliser pleinement le programme type, d’autre part une recherche constante de la construction au meilleur coût, source de longues discussions sur les mérites comparés de la réhabilitation et de la construction neuve, enfin la prise en compte des résonances symboliques et patrimoniales attachées à l’ancien, argument susceptible de battre en brèche la promotion d’une modernité architecturale sensée refléter l’efficacité administrative d’un pays moderne.

### ***Les archives et les archivistes face aux réhabilitations***

#### *Le poids des normes et l’importance des variations nationales*

Lors des journées d’études d’Annecy, en juin 2003, Dominique Bezombes a évoqué la fascination que les archivistes ont pour les normes<sup>32</sup>. De fait, la littérature produite par la communauté archivistique en matière de bâtiments est pour l’essentiel normative. Sur ce point, comme sur d’autres, cette institution se différencie sensiblement du monde des musées ou de celui des bibliothèques<sup>33</sup>. Les auteurs des premiers textes publiés sur le sujet, des conférences retranscrites dans la *Gazette des archives*, adoptent spontanément cette posture<sup>34</sup> : il s’agit de définir les différents espaces qui doivent composer le dépôt, de les situer les uns par rapport aux autres et d’énumérer leurs caractéristiques techniques. On est rapidement passé de ces linéaments de normes à un véritable programme type. Les archives des édifices étudiés en contiennent parfois, généralement dans les premières phases du projet : on en a retrouvé dans les dossiers du bâtiment d’Amiens<sup>35</sup>, mais aussi dans les archives du CAMT<sup>36</sup>. Cette vision du bâtiment est aussi, dans une large mesure, une vision manichéenne : la norme définit ce qui est licite ou illicite, « bien » ou « mal » pour l’efficacité du service et la conservation des documents. Enfin, elle est impérative, ce qui conduit parfois à l’aménagement d’espaces prévus par les textes mais inutilisables dans la

---

<sup>32</sup> « Je disais donc, en introduction, ma surprise devant le contraste entre l’intelligence, l’érudition, l’appétit de savoir des archivistes, et leur tentation paradoxale, dans l’élaboration des programmes d’archives, de la répétition ainsi qu’une certaine fascination pour la norme ». Dominique Bezombes, « Stratégies de programmation », *Actes des Deuxièmes journées d’études de la Direction des Archives de France : Bâtiments d’archives, bâtiments de l’avenir (Annecy, 27-28 mai 2003)*. Disponible sur le site de la DAF : [www.Archivesdefrance.culture.gouv.fr](http://www.Archivesdefrance.culture.gouv.fr) (rubrique : « bâtiments d’archives »).

<sup>33</sup> Il en va de même (si l’on excepte l’ouvrage récent de Lucie Favier, les travaux de Françoise Hildesheimer et les contributions du présent colloque) pour l’écriture de l’histoire des archives : Vincent Duclert a pointé la relative rareté des travaux en la matière, flagrante quand on la compare à la bibliographie portant sur d’autres secteurs culturels.

<sup>34</sup> Voir par exemple : René Gandilhon, « L’organisation d’un dépôt d’archives modernes », *Gazette des Archives*, n° 9, janvier 1951, p. 34-38.

<sup>35</sup> Archives départementales de la Somme. Archives du service, dossiers « bâtiments ».

<sup>36</sup> Le premier programme donné pour un Centre des Archives du Monde du Travail est très proche du programme type pour un bâtiment d’archives départementales, avec, par exemple, une salle d’exposition de 50 m<sup>2</sup>. On est loin des 3500 m<sup>2</sup> du Centre de Roubaix ! Arch. nat. (CAMT). Archives du service, dossiers du bâtiment.

pratique<sup>37</sup>. Étudier les réhabilitations des bâtiments anciens en lieux de l'archive permet de saisir ce rapport à la norme dans un contexte particulièrement délicat, puisqu'il faut en pareil cas composer avec l'existant.

Ces normes sont cependant essentiellement relatives : elles ont évolué avec le temps, les prescriptions tenant compte des évolutions en matière de construction (abandon des structures autoportées<sup>38</sup>) ou de technologie (le développement récent des systèmes d'isolation dits à « double peau » rendant possible des dérives thermiques plus importantes, car mieux contrôlées<sup>39</sup>). Dans le cas présent, elles varient aussi en fonction de la culture institutionnelle des deux pays visités.

Il existe de nombreux points communs entre les archives belges et françaises : l'organisation des premières a subi l'influence de l'Empire français, tandis que les affinités culturelles et linguistiques ont depuis longtemps favorisé les échanges d'idées et les influences réciproques. Ainsi, les ouvrages de Michel Duchein ont connu une large diffusion<sup>40</sup>, et des extraits en sont par exemple utilisés pour l'élaboration du programme destiné au bâtiment des archives de Mouscron<sup>41</sup>. La France est cependant loin de constituer un modèle pour les Archives belges. Le site des Archives de Wallonie, aux Moulins de Béez, offre des points de comparaison avec le Centre des Archives du Monde du Travail : il s'agit dans les deux cas d'un ancien bâtiment industriel en briques, château fort ou cathédrale de l'industrie. Mais la réalisation wallonne témoigne d'un respect beaucoup plus grand de l'existant et d'une moindre transformation extérieure des bâtiments<sup>42</sup>. Le conseiller des concepteurs du projet, Maurice Culot, avait du reste précédemment émis de sévères réserves sur la réhabilitation menée par Alain Sarfati à Roubaix<sup>43</sup>.

Enfin, si les normes en matière de construction ne sont guère différentes d'un pays à l'autre, la situation institutionnelle des Archives et les moyens disponibles pour faire appliquer ces prescriptions sont eux très différents : il en résulte un rapport plus ou moins contraignant à la

---

<sup>37</sup> Il est par exemple prévu d'aménager des bureaux d'étages dans les magasins. Aux Archives de la Somme, ils ont été installés bien que le dépôt soit souterrain. Dans les faits, l'absence de lumière en fait des lieux peu appropriés au travail de longue haleine sur les fonds.

<sup>38</sup> Largement utilisées dans les années soixante, ces structures ont été abandonnées à la suite des incendies qui détruisirent le CES Édouard Pailleron et la bibliothèque publique de Los Angeles.

<sup>39</sup> Utilisée d'abord en RFA (Archives du Land de Schleswig-Holstein), cette technique se répand en France. Voir les nouvelles Archives des Yvelines, de Bernard Feypell (Véronique de Jacquilot, « Archives sans climatisation », *Le Moniteur*, 10 octobre 2003, p. 77) ou le projet des architectes Denu, Paradon et Buffière pour les futures Archives de la Meuse. Voir : Christian Hottin, « Bar-le-Duc : 1913, 1969, 2005. Les trois âges du bâtiment d'archives », *Livraisons d'Histoire de l'architecture*, n° 10, 2<sup>e</sup> semestre 2005 (numéro « Les bâtiments d'archives »), p. 65-85.

<sup>40</sup> Voir, par exemple : Wouter Rombauts, *Exigences minimales pour la construction et l'équipement de dépôts et de locaux d'archives*, Bruxelles, Archives générales du Royaume et Archives de l'État dans les provinces (Miscellanea Archivistica manuelle, 32), 1999, 18 p.

<sup>41</sup> Archives communales de Mouscron, 201 – 8 : 861. 19. 1.

<sup>42</sup> « Le projet, d'une ampleur comparable à celle de la transformation des anciennes filatures Motte à Roubaix (...) allait aussi s'en distancer : les leçons tirées de l'expérience française devaient éviter certaines erreurs et certains dysfonctionnements ». *Moulins [de] Béez*, Région Wallonne, Institut du patrimoine Wallon, s.d., n.p.

<sup>43</sup> Arch. nat. (CAMI). Archives du service, dossiers du bâtiment.

norme et une plus ou moins grande intériorisation de celle-ci. En France, les effets centrifuges de la décentralisation ont été limités par l’action du service technique de la Direction des Archives, chargé d’émettre sur les projets un avis qui conditionne l’attribution d’une subvention pouvant aller jusqu’à 30 % du coût total du projet. En Belgique, les Archives de l’État dans les provinces ne sont pas décentralisées, mais les Archives du royaume ne disposent que de peu de moyens pour imposer leurs vues lors de la conception d’un édifice : la Régie des bâtiments de l’État, qui est responsable de la construction des édifices publics ne dialogue pas toujours de manière très approfondie avec les futurs affectataires. En conséquence, les lieux choisis pour implanter les dépôts sont rarement les plus appropriés, les archivistes ne sont guère associés à l’aménagement interne des édifices et, au total, la mise en pratique des normes est beaucoup plus délicate.

Ce qui va suivre est moins une typologie des édifices qu’une tentative d’analyse de trois attitudes possibles pour la réutilisation d’un édifice existant et sa transformation. Pour l’architecte – quand il intervient - comme pour l’archiviste, le choix de telle ou telle attitude est bien entendu largement conditionné par des facteurs financiers<sup>44</sup>, et il dépend en outre pour une bonne part des dispositions des pouvoirs publics, locaux ou nationaux, vis-à-vis du projet. Dans un premier temps on s’intéressera aux projets dans lesquels les Archives s’adaptent au bâtiment sans le transformer en profondeur. Dans un deuxième temps, on analysera le choix fait d’adapter l’existant aux besoins des archives, afin de réaliser le plus scrupuleusement possible les prescriptions. Enfin, seront présentées quelques réalisations dans lesquelles le respect des normes est dépassé, transcendé en quelque sorte, en vue de créer un geste architectural fort, porteur d’une symbolique particulière.

### *S’adapter*

Cette première situation peut être appréhendée comme le prolongement à l’époque contemporaine des phénomènes d’appropriations approximatives qui ont longtemps caractérisé les espaces de conservation de l’archive : le lieu n’est pas du tout destiné à cette fonction de par sa vie antérieure et sa configuration, mais sa vacance et la nécessité de trouver un local pour les documents d’une collectivité conduisent les autorités à l’approprier sommairement pour les archives. En pareil cas, l’application des normes ne relève pas du projet ou du programme : elle ne peut guère être invoquée que par défaut, pour souligner l’inadéquation du lieu à la fonction. Plus rarement, l’heureuse coïncidence entre certains caractères préexistants du lieu et les besoins

---

<sup>44</sup> Dans les textes et les conversations sur le sujet des emplois, revient souvent la question, jamais tranchée, du coût de ces opérations par rapport à celui d’une construction neuve. Fausse question, en définitive, puisque tout dépend

de la conservation amènent les archivistes à mettre en avant cette conjonction : c’est par exemple le cas aux Archives de la Ville de Bruxelles, installées dans un ancien grand magasin de tissus<sup>45</sup>. La structure en béton armé des établissements Jules Waucquez et Compagnie, implantés dans une série d’immeubles situés en plein cœur de Bruxelles, a permis une appropriation rapide des lieux en dépôt d’archives. Le remploi de l’existant est ici particulièrement poussé, puisque les étagères renfermant jadis les coupons sont toujours celles qui portent aujourd’hui les cartons<sup>46</sup>. L’Académie François Bourdon, implantée au Creusot dans les anciennes écuries du château de la famille Schneider, est un autre exemple : le sol pouvait d’emblée recevoir d’importantes charges, l’épaisseur des murs garantissait l’inertie thermique, le travail d’adaptation des locaux se résumait finalement à la pose de grilles aux fenêtres et à la mise en conformité du lieu avec les règlements de prévention des risques d’incendie<sup>47</sup>.

Beaucoup plus fréquentes sont les adaptations problématiques, au cours desquelles l’inadéquation de l’existant aux besoins futurs jointe à la modestie des moyens disponibles conduit aménageurs et affectataires à subir les contraintes imposées par l’édifice. Un problème récurrent et important semble être la question des charges au sol. Aux Archives de La Louvière, installées dans l’ancien hospice Plumkett de Rathmore<sup>48</sup>, composé de vastes salles, parquetées et hautes de plafonds, il n’a pas été possible aux étages supérieurs d’installer des rayonnages dans la totalité des espaces disponibles : ils doivent reposer sur les cloisons de l’étage inférieur pour ne pas mettre en péril la solidité des planchers<sup>49</sup>. Une autre source de difficulté réside dans la complication accrue des circulations, inévitable lorsqu’il s’agit, par exemple, d’adapter le circuit des documents et d’assurer l’imperméabilité entre espaces des lecteurs et dépôt dans un édifice qui abritait auparavant un couvent. C’est le cas aux Archives de l’État à Huy (dépôt dépendant des Archives de l’État à Liège). L’ancien couvent des frères mineurs de Huy, plusieurs fois approprié depuis la Révolution, est choisi en 1965 pour les Archives de l’arrondissement Judiciaire dépendant de cette ville. L’unique bureau et la salle de lecture sont installés dans d’anciennes cellules, mais il faut traverser une galerie du cloître (qui est de plus un passage public) pour atteindre certains dépôts implantés dans l’ancienne église (cloisonnée et divisée en deux niveaux). D’autres magasins se trouvent au rez-de-chaussée, mais ils donnent directement dans la salle de lecture et

---

de ce qui est recherché par les promoteurs du projet : simple asiles pour les archives ou œuvre architecturale au sens fort ?

<sup>45</sup> Sur le bâtiment : Thérèse Symons, *Une ruche bourdonnante s’est muée en un lieu d’étude*, Bruxelles, Archivum Bruxellae, 2001, 33 p.

<sup>46</sup> Moins de deux ans, de 1977 à 1979, sont nécessaires pour passer de l’activité commerciale au travail archivistique. Thérèse Symons, *op. cit.*, p. 13-14.

<sup>47</sup> Entretien écrit avec Ivan Kharaba, juin 2004.

<sup>48</sup> *Ancien hospice Plumkett de Rathmore, archives de La Louvière – Ancien hôpital de Bois-du-Luc, Home « Les Godets » (Les Cahiers louviérois, 2)*, La Louvière, CEREDORE – Centre de Recherches et de Documentation Régionales, 1995, 35 p.

<sup>49</sup> Visite aux Archives de La Louvière, entretien avec Thierry Delplancq, 13 août 2004.

n’en sont que symboliquement séparés<sup>50</sup>. Plus anecdotiquement, l’installation provisoire des Archives de la Communauté urbaine de Dunkerque dans les anciens locaux d’une compagnie de navigation a été réalisée en préservant l’étanchéité du circuit des documents, mais il a fallu pour cela éclater la répartition des bureaux et placer les sanitaires dans une zone difficilement accessible<sup>51</sup>. Enfin, le dernier problème posé par ces appropriations sommaires renvoie à une histoire ancienne des lieux de l’archive, celle déjà mentionnée de la difficile cohabitation avec d’autres institutions. Huy constitue une fois encore un exemple de choix : l’ancien couvent abrita au XIX<sup>e</sup> siècle une petite cité judiciaire avec prison, gendarmerie, écuries afférentes et justice de paix. Plus tard le musée s’installa dans ce bâtiment communal. Les archives ont pris la place des services de justice et voisinent donc avec le musée, l’appartement du concierge et le service des jardins de la ville (ce qui cause parfois des infiltrations dans les dépôts ou la salle de lecture). Les archives occupent en théorie 30 % du bâtiment, mais l’état de délabrement de certaines parties les rend impropres à toute utilisation<sup>52</sup>.

Un tel bâtiment est du coup presque nécessairement ressenti par ses utilisateurs comme un « stigmaté » : la qualité indéniable de l’architecture (un bâtiment datant du XVI<sup>e</sup> siècle, une salle de justice - inutilisable - du XIX<sup>e</sup> siècle) s’efface devant les contraintes qu’une structure jugée inadaptée fait peser sur la vie du service. Le lieu est d’emblée présenté comme un « anti-modèle » par rapport à la norme. Du Creusot à Bruxelles, les appropriations minimalistes suscitent pourtant également des réactions d’adhésions et les « défauts » des bâtiments (par exemple des espaces de conservation trop lumineux) sont minorés dans le discours des archivistes, tandis que la conservation de l’existant est mise en avant pour justifier la valeur « mémorielle » ou patrimoniale de la nouvelle institution qui l’occupe : à l’Académie François Bourdon, qui conserve des fonds de Métallurgie, est invoqué le souvenir des maîtres de forges ; à Bruxelles, un petit ouvrage consacré aux Archives mêle histoire du quartier, de l’entreprise, de la transformation, et photographies des lieux auxquels sont joints des documents d’archives provenant de l’entreprise mais détenus désormais par l’institution patrimoniale<sup>53</sup>. Selon un principe voisin, mais avec inscription dans l’espace, l’ancienne chapelle de l’Hospice Plunkett de Rathmore abrite une exposition permanente sur la vie de l’institution charitable au temps de son activité.

---

<sup>50</sup> Visite aux Archives de l’État à Huy et entretien avec Laurence Druetz, 2 août 2004.

<sup>51</sup> Visite aux Archives de Dunkerque et entretien avec Anne Lebel, 8 juillet 2004.

<sup>52</sup> La situation de l’établissement est rendue encore plus délicate par le désintérêt qu’affichent la ville (propriétaire mais qui n’en jouit guère) et l’État (locataire) à son égard : aucune des deux parties ne veut entreprendre de travaux. Entretien cité avec Laurence Druetz.

<sup>53</sup> Thérèse Symons, *op. cit.*, p. 2, 4 et 33.

*Adapter*

Cette transformation profonde de l’existant vise à réaliser pleinement la fonction nouvelle dans la forme ancienne. Dès lors, les qualités de l’édifice recherchées par les acteurs du projet ne sont plus seulement sa vacance et son éventuelle solidité : entrent en compte son adaptabilité, sa capacité à épouser les normes archivistiques et les facilités qu’il offre pour réaliser le programme. Face à ces contraintes, on se tourne souvent vers les anciens édifices industriels ; mais le lien entre fonction ancienne et future, de même que la dimension patrimoniale du projet architectural, ne constituent pas toujours des thèmes majeurs des discours tenus sur ces projets. Dans le sud de la France, les manufactures de tabac désaffectées après la transformation de la régie (SEITA) en entreprise privée (Altadis) ont donné lieu à plusieurs réalisations ou projets dans le domaine des archives (Archives municipales de Marseille<sup>54</sup>, Tonneins<sup>55</sup>) ou des bibliothèques (Bibliothèque Méjanes d’Aix-en-Provence). Dans le nord du pays ou en Belgique, les anciennes usines textiles (à Mouscron, à Anderlecht) ou les entrepôts (Dunkerque) sont particulièrement appréciés pour les facilités qu’ils offrent lors de l’aménagement des magasins. Les Archives municipales de Mouscron ont pris place en 2002 dans une partie de l’ancienne Manufacture Française de Tapis et Couvertures, une usine de plain-pied implantée en lisière de l’agglomération. La structure d’ensemble de l’usine, faite de nefs métalliques soutenues par des colonnes de fonte a permis à l’architecte municipal d’équiper le service de tous les espaces prévus par le programme et il a en outre été possible de réduire la superficie des magasins pour limiter les risques d’incendie : entre les colonnes ont simplement été montées des cloisons qui délimitent les différentes pièces<sup>56</sup>. L’entrepôt des sucres de Dunkerque, désigné pour abriter les futures archives de la communauté urbaine, offre sur plusieurs niveaux une structure semblable : les études en cours laissent penser que la trame des nefs servira également de base à l’aménagement du dépôt<sup>57</sup>.

Le dépôt proprement dit est la partie du service d’archives qui fait l’objet des règlements les plus contraignants. Longtemps il s’est presque confondu avec l’institution elle-même, réduite à sa fonction de stockage et de conservation : de fait, les premiers textes techniques élaborés par les archivistes sur les bâtiments ne mentionnent que brièvement les autres espaces, toute l’attention de l’auteur se concentrant sur les magasins. Pour l’architecte, ils sont aussi la partie la plus difficile à réaliser, notamment lors d’une réhabilitation. Cette difficulté a conduit les auteurs de plusieurs

---

<sup>54</sup> Isabelle Langlade, « La friche de la Belle-de-mai en reconversion », *10, rue bleue, histoire et reconversion d’une manufacture des tabacs*, Éditions Parenthèses – Archives municipales de Marseille, Marseille, 2003, 124 p., p. 105-116.

<sup>55</sup> Il ne s’agit que d’un projet. « Le tabac aux archives ? », *Le petit bleu du Lot-et-Garonne*, 7 juillet 2004.

<sup>56</sup> Visite aux archives de Mouscron et entretien avec Claude Depauw, juin 2004.. Sur l’histoire de ce service et de son bâtiment : Claude Depauw, « Les archives de la ville de Mouscron, chronique d’une naissance », communication lors du présent colloque.

<sup>57</sup> Archives municipales de Dunkerque, archives courantes du service. Communauté urbaine de Dunkerque. Centre de la mémoire de l’agglomération dunkerquoise, Pré-programme. Réunion du 20 février 2002.

projets à enfouir les dépôts. Coûteuse, cette solution présente pourtant un double avantage : elle supprime au moins partiellement les difficultés liées à l'existant, tout en masquant l'inévitable autant qu'« inesthétique » silo de stockage, que le voisinage d'un édifice ancien rend d'autant plus inopportun. En France, cette solution a été retenue à Amiens, pour les Archives de la Somme, et plus récemment à Chamarande, pour celles de l'Essonne<sup>58</sup>.

C'est à l'occasion de ces projets, qui ne sont ni une simple appropriation ni un « geste » architectural voulu comme tel, que le souci de « coller » aux prescriptions normatives est le plus patent. Il n'est donc pas étonnant que les différences entre pays y soient particulièrement visibles. On pourrait opposer, par exemple, les Archives de l'État à Mons, situées dans un ancien couvent de visitandines à celles de la Somme à Amiens, dans une maison du même ordre, mais occupée en dernier lieu par le Séminaire. La réhabilitation conduite en Belgique après la Seconde Guerre mondiale s'est faite dans un grand respect de l'existant, parfois au détriment de la fonctionnalité de l'édifice (les magasins sont répartis autour du cloître dans des pièces guère plus grandes que d'anciennes cellules). *A contrario*, le souci manifesté quelques années plus tard en France de respecter toutes les parties du programme-type, s'il a permis une bonne localisation des magasins, semble être à l'origine de certaines installations peu commodes (bureaux enterrés). Reste que c'est dans certains projets récents menés en Belgique que les difficultés rencontrées par les archivistes pour faire connaître et appliquer les prescriptions en matière de construction apparaissent le plus nettement. Aux Archives générales du Royaume rue du Houblon (ancienne imprimerie destinée à accueillir les fonds d'entreprises des AGR<sup>59</sup>) comme aux Archives de l'État à Anderlecht (Usine de l'Anglo-Belge de Bonneterie<sup>60</sup>) les difficultés de communication avec la Régie des bâtiments et le fonctionnement même de celle-ci causent des retards, des incompréhensions et des réalisations pas toujours heureuses, à en juger par les réflexions des usagers et des archivistes. Rue du Houblon, le chantier est géré par la section de la régie qui gère les bâtiments européens<sup>61</sup> : les Archives ne sont que peu associées à l'aménagement intérieur de l'édifice, tandis que la Régie, qui mène plusieurs projets de front en fonction de ses ressources budgétaires, ne considère pas celui des Archives comme prioritaire, d'où les retards.

---

<sup>58</sup> L'architecte Gérard Buffière a dû pour ce projet composer avec les lourdes contraintes liées au site (terrain marécageux) et au voisinage (les archives occupent les communs d'un château classique appartenant au département). Voir : Gérard Ermisse, Elsa Marguin-Hamon et France Saïe Beläisch, *Bâtiments d'archives (1986 – 2003)*, Paris, Direction des Archives de France, 2004, 125 p., p. 98-1000.

<sup>59</sup> Visite et entretien aux Archives générales du Royaume avec Madeleine Jacquemin, 11 août 2004.

<sup>60</sup> Visite et entretien avec Rolande Depoortere, 11 août 2004.

<sup>61</sup> Les archives de l'Union Européenne sont installées sur une autre partie du site.

*Dépasser*

Seules certaines réalisations s'inscrivent pleinement dans le prolongement de l'engouement architectural pour les réhabilitations né dans les années soixante. La qualité intrinsèque de l'architecture travaillée ou l'ampleur des sommes engagées (150 MF pour le CAMT entre 1983 et 1993) n'expliquent pas seules la spécificité de ces opérations : la valeur d'usage n'existant plus, prime alors la valeur patrimoniale des édifices, qui entre elle-même en résonance avec la dimension patrimoniale et mémorielle de l'Archive<sup>62</sup>. Cette conjonction de représentations liées aux patrimoines monumentaux ou écrits, qui ne se retrouvait que de manière marginale dans les projets plus modestes, est en revanche au cœur des discours tenus sur ces édifices.

Les questions d'application des normes, dont on a vu l'importance dans les projets moins importants, perdent ici de leur acuité : les sommes engagées permettent d'équiper les établissements en dépôts répondant aux prescriptions archivistiques tout en se jouant de contraintes de l'existant. Alain Sarfati s'imposa dans le concours pour le CAMT en résolvant d'une manière coûteuse mais judicieuse la localisation des dépôts<sup>63</sup> : il projeta d'installer les 50 km de rayonnages dans une moitié de l'ancienne Usine Motte Bossut<sup>64</sup> en évitant totalement celle-ci. Au Centre historique Minier de Lewarde, où les archives ne sont qu'une activité parmi d'autres sur cet ancien carreau de mine, la dernière campagne d'agrandissement des installations muséographiques, portée par le succès croissant de cet équipement culturel, a été l'occasion d'installer en sous-sol un dépôt de 2, 5 km parfaitement équipé<sup>65</sup>. Le rapport aux normes cesse donc d'être une dimension centrale de la relation que les utilisateurs entretiennent avec lui. Cette question est même parfois évacuée en quelques mots, comme dans les remarques lapidaires d'Olivier Corpet au sujet du bâtiment des archives des l'IMEC : « Pour ce qui est du pavillon des archives proprement dit, construit avec les précieux conseils techniques de la Direction des Archives de France, on ne peut pas parler de contre modèle. Qu'est ce que cela voudrait d'ailleurs dire en matière d'efficacité de traitement et de sécurité ? Il y a des normes professionnelles, dûment expérimentées, que notre installation spécifique nous permet sur certains aspects

---

<sup>62</sup> Cette valeur mémorielle de l'archive, dominante aujourd'hui dans les discours portés sur elle (« mémoire écrite d'un département » ou d'une communauté) est en soi un argument plutôt récent, dont la légitimité tend à s'imposer au détriment des valeurs traditionnellement mises en avant par les professionnels ou spécialistes (valeur testimoniale ou probatoire, source historique)

<sup>63</sup> La bibliographie sur le projet est abondante. Pour connaître les péripéties de la construction : Yvette Lebrigand, « Un grand projet de l'État : le Centre des Archives du Monde du travail de Roubaix », *Gazette des archives*, n° 141, 2<sup>e</sup> trimestre 1988, p. 175-180 et « Le Centre des Archives du Monde du Travail », *Gazette des archives*, n° 168, 1<sup>er</sup> trimestre 1995, p. 50-57. Pour une synthèse historique et architecturale : Virginie Thiéry, « Du coton au carton, changement de production pour la filature Motte-Bossut : le Centre des archives du monde du travail, un défi architectural relevé par Alain Sarfati », *Livraisons d'histoire de l'architecture*, n° 10, 2<sup>e</sup> semestre 2005, p. 104-120.

<sup>64</sup> Sur l'histoire du bâtiment : Jacqueline Grislaïn et Martine Le Blan, « L'art de bâtir chez les Roubaisiens : la filature Motte-Bossut (1853 – 1985) », *Revue du Nord*, t. LXVII, n° 265, p. 485-515.

<sup>65</sup> André Dubuc, « Lewarde : la restructuration architecturale et muséographique du Centre historique minier », *La revue du Louvre et des Musées de France*, n° 2, 2002, p. 24-27.



d'optimiser »<sup>66</sup>. L'attention de tous, car ces bâtiments n'intéressent pas les seuls archivistes, se déplace sur la critique de l'œuvre architecturale et sur sa place dans l'œuvre de l'architecte, qui est connu et reconnu pour ce bâtiment : Alain Sarfati à Roubaix, l'Atelier de l'Arbre d'or<sup>67</sup> aux Moulins de Béez. La valeur architecturale des édifices ainsi recréés est renforcée par l'installation d'œuvres d'art issues de la commande publique : *Light object* d'Ingo Maurer au CAMT<sup>68</sup>, des sculptures de Pierre Culot (*Fruit du mur*) ou de Michel Scheer (*Signe*) ainsi qu'une mise en lumière raffinée, œuvre de Yann Kersalé (*Courant d'âges*) à Namur<sup>69</sup>.

Mais l'essentiel n'est pas là, il réside bien plutôt dans les résonances et les correspondances qui s'établissent entre architectures anciennes et œuvres nouvelles, fonctions passées et actuelles, rapports entre patrimoine écrit et bâti. Ce jeu de passerelles, métaphore de l'archive médiatrice, était déjà au cœur du travail de Sarfati à Roubaix : le pont-levis métallique jeté en avant du vieux bâtiment devait symboliser le renouveau du lieu et de la ville, de même que le passage des travaux manufacturiers aux activités culturelles. Passerelles et coursives abondent aussi à l'intérieur de l'édifice. Enfin, par un effet de chiasme, la partie du bâtiment dédiée aux activités d'avenir (expositions, animation culturelle) est traitée dans le respect de l'architecture industrielle, tandis que le lieu de conservation est hardiment coiffé ou ceint de superstructures de métal.

Les contraintes inhérentes à la restauration d'un monument historique pesaient beaucoup plus sur l'aménagement de l'abbaye d'Ardenne pour l'IMEC<sup>70</sup> : grange aux dîmes, abbatale, vestiges des communs et des bâtiments conventuels ne pouvaient faire l'objet, dans le travail de l'ACMH Bruno Decaris, d'audaces pareilles à celles imaginées par Alain Sarfati. Mais à la sagesse de l'intervention architecturale répond l'ambition des références littéraires invoquées, avec comme on pouvait s'y attendre en bonne place *Le Nom de la Rose* d'Umberto Eco<sup>71</sup>. En outre, alors que les références à la vie de l'ancienne usine Motte-Bossut sont pratiquement absentes de l'architecture du CAMT<sup>72</sup>, le chantier de l'IMEC a été l'occasion d'exprimer symboliquement les liens entre l'institution et son passé, assignant ainsi au lieu une fonction d'archive : un monument rappelle sur place l'exécution de soldats canadiens faits prisonniers par les SS le lendemain du

---

<sup>66</sup> Olivier Corpet et Philippe Artières, « Une archive et son lieu : l'IMEC à l'abbaye d'Ardenne », *Sociétés et représentations*, n° 19, avril 2005, p. 105-114, p. 113.

<sup>67</sup> Pour plus de renseignements sur ce cabinet, voir : [www.belgium-architects.com](http://www.belgium-architects.com).

<sup>68</sup> Il s'agit de deux luminaires géants représentant la femme et l'homme de l'ère industrielle.

<sup>69</sup> Voir : <http://carw.wallonie.be/fr/oeuvresbeez.html>

<sup>70</sup> Sur l'histoire du projet et la physionomie du lieu : Olivier Corpet et Philippe Artières, « Une archive et son lieu : l'IMEC à l'abbaye d'Ardenne », *Sociétés et représentations*, n° 19, avril 2005, p. 105-114.

<sup>71</sup> Olivier Corpet et Philippe Artières, *op. cit.*, p. 108. L'œuvre de Eco est aussi invoquée par le promoteur du projet, René Garrec, président du conseil régional de Basse-Normandie : « Mon rêve c'est de transformer cette abbatale en bibliothèque à la Umberto Eco ». Voir : Pierre Mancel, « L'IMEC, l'abbaye des nouveaux archivistes », *Travées*, n° 4, 1997.

<sup>72</sup> En revanche, le CAMT conserve en dépôt les archives de la société Motte-Bossut.

débarquement<sup>73</sup> et Olivier Corpet se plaît à évoquer les 180 tombes de prémontrés découvertes en cours de chantier, dont le contenu, d’abord proposé à l’Ordre, est finalement resté sur place<sup>74</sup>.

### ***Ce que les bâtiments anciens nous apprennent sur l’archive***

L’archive en tant que trace d’une activité et source de l’histoire entretient des liens étroits avec le passé. Dans les représentations communes, elle est couramment synonyme de passé, sinon de « dépassé ». Faisant glisser au second plan la question du rapport à la norme qui nous a guidé jusqu’ici, on voudrait en conclusion examiner les liens qui existent entre utilisations de bâtiments anciens et représentations de l’archive.

Les projets les plus modestes, les simples appropriations, apparaissent, nous l’avons dit, comme le prolongement d’une pratique très ancienne et particulièrement fréquente en matière de bâtiment d’archives. En pareil cas l’ancienneté du lieu, aggravée par mauvais état fréquent de certaines parties, est perçue très négativement. Cela n’est pas uniquement dû à l’écart qui existe entre la pauvre réalité du dépôt et l’ambition des prescriptions. On ouvrirait avancer l’idée qu’existe en pareille situation la crainte sous-jacente que le lieu vienne sournoisement confirmer les *topoi* dévalorisants sur les archives: lieu mort, exclu du cours normal de la vie, poussiéreux. La crainte, en somme, que ce lieu rebutant ne puisse être en définitive que l’incarnation attendue du lieu du rebut. À l’autre extrémité du spectre des situations envisagées, l’ancienneté du lieu n’est plus porteuse d’archaïsme : elle est au contraire symbole de modernité<sup>75</sup>, voire d’intemporalité. Dans le cas de l’IMEC, la transformation contemporaine du lieu médiéval crée symboliquement l’espace « multi-temporel » convenant à la réception et la conservation de chef d’œuvres par définition intemporels. Parce qu’anciens, ces lieux de l’archive sont l’écrin approprié à la mémoire écrite, parce que restaurés, ils conviennent à l’écriture de la science future.

Une *remarque* mérite cependant d’être faite, qui tient à la place occupée par la fonction spécifiquement archivistique dans l’économie générale de ces projets ambitieux : la place des archives proprement dite est souvent marginale en regard d’autres fonctions, telles que les bibliothèques, ou les musées. Cela est vrai à Lewarde, où les Archives ne constituent de toutes

---

<sup>73</sup> Olivier Corpet et Philippe Artières, *op. cit.*, p. 105.

<sup>74</sup> Entretien avec Olivier Corpet, 2 septembre 2004. Des représentants de l’ordre des Prémontrés ont en outre visité l’abbaye d’Ardenne lors de leur dernier congrès mondial.

<sup>75</sup> Encore cette notion est-elle éminemment périssable, y compris dans ces traductions architecturales : vingt ans après le lancement du projet d’Alain Sarfati, la « modernité » de son intervention à Roubaix a vieilli ; même si sa qualité demeure, elle est dépassée par celle d’autres projets (l’ancienne piscine, transformée par Philippon en musée d’Art et Industrie). En même temps, il est vrai vieillissaient les idéologies, mais non les idéaux, qui avaient présidé à la naissance du CAMT.

façons pas le cœur du projet. Cela est également le cas aux Archives du Monde du Travail, où les espaces d'exposition – qui ne vivent que très difficilement plus de dix ans après l'ouverture du Centre - occupent près de 40 % de l'espace. Il est frappant que dans un projet tel que celui de L'IMEC, qui place en son cœur les archives et leur valorisation, les archives elles-mêmes soient en fait reléguées dans un bâtiment bas, construit spécialement pour elles, tandis que l'attention de tous – architectes, utilisateurs, commentateurs – se focalise sur l'abbatiale qui est en fait la salle de lecture et la bibliothèque du Centre. L'examen des procès verbaux de la commission supérieure des monuments historiques relatifs au projet est encore plus troublant : on évoque un temps la possibilité de loger les archives dans un bâtiment agricole non protégé au titre des Monuments historiques., cette idée est finalement repoussée, mais les débats se concentrent sur l'abbatiale et la grange d'imière, pour savoir lequel de ces deux espaces aura le privilège d'accueillir la salle de lecture ou la salle d'exposition<sup>76</sup>.

Enfin, il n'est de bonne archive que cachée, soit que son caractère précieux nécessite de la dérober aux regards, soit que sa plastique triviale fasse préférer l'exposition d'autres productions humaines. *A contrario*, la visibilité, la béance de l'archive dans le dépôt est un indice patent de la misère de l'institution qui l'abrite. À moins qu'elle ne soit vidée de sa fonction documentaire et de son essence pour renaître sous la forme d'une œuvre d'art exposée au visiteur, comme les immenses fichiers qui trônent dans le hall d'exposition du Mundaenum de Mons<sup>77</sup>....

Christian HOTTIN

Chef de la mission ethnologie

Direction de l'architecture et du patrimoine

Ministère de la Culture

[Christian.hottin@culture.gouv.fr](mailto:Christian.hottin@culture.gouv.fr)

Ce texte est destiné à être publié, sous une forme remaniée dans :

Actes du colloque « Archives, archivistes et archivistique dans l'Europe du Nord-ouest du Moyen Age à nos jours », organisé par le CHREN-O (Lille 3) et l'AAF, Roubaix, 2-4 décembre 2004.

Sur les bâtiments d'archives, voir les travaux en cours de Stéphanie Quantin à l'EPHE.

---

<sup>76</sup> Archives de l'IMEC. Commission supérieure des monuments historiques, procès-verbal de la séance du 5 janvier 1998.

<sup>77</sup> Sur l'archive mise en scène comme œuvre d'art, voir : « L'archive comme œuvre d'art : Christian Boltanski dialogue avec Nathalie Heinich », *Sociétés et représentations*, n° 19, avril 2005, 337 p., p. 153-168.